

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU DIMANCHE 24 MAI 2020

ETAIENT PRESENTS : Mr André DESMEDT – Mr Gaston AUBURSIN – Mme Stéphanie LECOEVRE – Mr Jean-Pascal HUON – Mme Marie LAMBERT – Mr Johann BLANPAIN – Mme Annie WAETERLOOS – Mr Hervé MERVILLE – Mr Jacques GERARD – Mme Nadine BONNET – Mr Daniel DELARRE – Mr André BOUDREZ – Mme Catherine DERONNE – Mr Laurent ALLART – Mme Ségolène MASCAUX – Mme Marjorie DEBRABANT – Mme Natacha LHEUREUX – Mme Sophie VAN EECKHOUT – Mme Gaëlle VANDENBROUCKE – Mr Romuald LARIVIERE – Mr Grégory LECOEVRE – Mme Véronique WILLEMS – Mr Bruno BUEMI – Mme Laetitia WADBLED – Mr Andy VERDIERE – Mme Audrey DHONT – Mr Thibaut DELCROIX.

ETAIENT ABSENTS : -

ONT DONNE PROCURATION : -

ELECTION DU MAIRE

Monsieur GERARD Jacques, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux a pris la présidence de l'Assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Il rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel à candidatures, une seule candidature déclarée, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	:	27
- Bulletins nuls	:	0
- Bulletins blancs	:	6
- Suffrages exprimés	:	21
- Majorité absolue	:	11

A obtenu :

Monsieur DESMEDT André : 21 voix

Monsieur DESMEDT André ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 8 Adjointes au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 8 adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire et que le Conseil Municipal détermine le nombre sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil,

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal,

Vu la loi engagement et proximité en son article 29 modifiant l'article L.2122-7-2 du CGCT dans les communes de 1 000 habitants et plus, la liste des Adjointes est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, la liste qui devait déjà être paritaire doit de plus respecter l'alternance. En cas de vacance d'un poste d'adjoint, l'adjoint nouvellement désigné devra être du même sexe que son prédécesseur,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints à **sept**,

Après dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire, il est procédé au vote.

Liste « AUBURSIN Gaston » :

- Nombre de bulletins	:	27
- Bulletins nuls	:	0
- Bulletins blancs	:	6
- Suffrages exprimés	:	21
- Majorité absolue	:	11

A obtenu : **Liste « AUBURSIN Gaston » : 21 voix**

La liste se compose de :

- AUBURSIN Gaston : 1^{er} Adjoint
- LECOEVRE Stéphanie : 2^{ème} Adjoint
- HUON Jean-Pascal : 3^{ème} Adjoint
- LAMBERT Marie : 4^{ème} Adjoint
- BLANPAIN Johan : 5^{ème} Adjoint
- WAETERLOOS Annie : 6^{ème} Adjoint
- MERVILLE Hervé : 7^{ème} Adjoint

CONSEILLERS DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les affaires de la Commune nécessitent de désigner des conseillers municipaux délégués pour certaines attributions. Il est proposé la mise en place de 7 conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner 7 conseillers délégués à savoir :

Monsieur LARIVIERE Romuald : Assainissement et employés techniques

Madame BONNET Nadine : Formation professionnelle du personnel administratif et entretien des bâtiments

Madame LHEUREUX Natacha : Relation avec les écoles

Monsieur GERARD Jacques : Communication

Monsieur BOUDREZ André : Environnement et cimetière

Madame VANDENBROUCKE Gaëlle : Protocole

Monsieur DELARRE Daniel : Relations avec les associations



LISTE DES ADJOINTS

ELUS LORS DE LA REUNION D'INSTALLATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

1^{er} adjoint : **Gaston AUBURSIN**, chargé des travaux, de la sécurité, de l'Urbanisme, de l'environnement, du cimetière.

2^{ème} adjointe : **Stéphanie LECOEVRE**, chargée des écoles et de la petite enfance

3^{ème} adjoint : **Jean Pascal HUON**, chargé du budget, des finances, marché public et appels d'offres

4^{ème} adjointe : **Marie LAMBERT**, chargée de la jeunesse et de la culture

5^{ème} adjoint : **Johann BLANPAIN**, chargé des fêtes et cérémonies, du protocole et de la communication.

6^{ème} adjointe : **Annie WAETERLOOS**, chargée de la solidarité et de la gestion des salles

7^{ème} adjoint : **Hervé MERVILLE**, chargé des sports et du centre de loisirs et mini centre.